



**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du mercredi 21 janvier 2015 à 20 heures 30**

Présents: Jean-Pierre JACQUIER, Michel GONNET, Yoann ROTH, Alain AMIEUX, Nicole MATHONNET, David LE GUEN, Sylvain ARNAUD, Olivier FONS, Charley SCEMAMA

Absent : Jérôme FOUVET

Secrétaire de séance : Nicole MATHONNET

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire souhaite évoquer les derniers événements survenus en France :

« Je souhaite exprimer à nouveau mon indignation et ma colère face aux violences perpétrées au nom d'idéologies fanatisées.

Je souhaite que notre action en hommage aux victimes connues ou anonymes de ces derniers jours permette de renforcer notre cohésion nationale évitant tout amalgame, toute récupération politique ou autre ».

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Tarification de l'eau potable

Accord du conseil à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, pour être éligible aux aides de l'agence de l'eau pour des travaux, le tarif de l'eau doit être augmenté pour arriver à 0.8 € le m³, pour une consommation de 120 m³ par abonné.

Les tarifs proposés sont :

Logement :	96.00 €
Logement vacant	60.30 €
Restaurant/ bar	138.53 €
Hôtel/collectivité	71.11 €
Lit par hôtel/collectivité	7.44 €
Camping	71.40 €
Par emplacement camping	13.55 €
Commerce forfait	60.30 €
Petite entreprise	80.00 €
Grande entreprise	160.00 €

Accord du conseil à l'unanimité

INDEMNITES DUES AU COMPTABLE DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire explique au conseil :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Monsieur Le Maire propose :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et soit attribuée à Monsieur Saïd BOUCHIRAB

Accord à l'unanimité du Conseil

RENOVATION DES VOIES D'ESCALADES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation des voies d'escalade et d'alpinisme sur la commune de Villar d'Arène.

Ce plan de rénovation concerne principalement d'anciennes voies dont les points d'assurance datant de 20-30 ans sont devenus obsolètes, voire dangereux ou manquants à certains endroits. Il concerne aussi des voies plus classiques dont l'accès est devenu plus compliqué ou dangereux à cause du retrait glaciaire dû au réchauffement.

Pour la commune cela concerne surtout les secteurs du refuge Adèle Planchard, et du refuge du Pavé.

Considérant l'intérêt de l'opération projetée pour améliorer la qualité et la sécurité des itinéraires, favoriser le développement de l'alpinisme et plus largement l'attractivité du territoire des Ecrins,

Monsieur Le Maire propose :

☞ d'engager l'opération de rénovation des voies d'alpinisme en terrain d'aventure sur la commune de Villar d'Arène

☞ d'approuver le plan de financement suivant :

Fournitures, main d'œuvre :	18 000.00€ HT
Subvention de La Région PACA :	5 400.00 €
Subvention du Conseil Général :	9 000.00 €
Autofinancement :	3 600.00 €

☞ de solliciter la Région et le Département pour les subventions mentionnées ci-dessus

☞ de s'engager à mettre en place un dispositif pour assurer le suivi des sites ou itinéraires pour lesquels des financements sont sollicités

Monsieur le Maire demande :

☞ de l'autoriser à signer la convention avec la compagnie des Guides Oisans-Ecrins

☞ de l'autoriser à prendre toutes dispositions nécessaires à la réalisation de cette opération

Accord du conseil à l'unanimité.

SECOURS SUR PISTE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs pour la prestation secours sur piste pour la saison 2014/2015

PRESTATIONS	TARIFS TTC
-------------	------------

Les tarifs sont les suivants :

Front de neige petits soins	49.00 €
Zone rapprochée	205.00 €
Zone éloignée	360.00 €
Hors piste proximité	700.00 €
Tarif horaire machine	220.00 €
Secouriste jour/h	33.50 €
Secouriste nuit/ h	55.50 €
Ski de fond proximité	195.00 €
Ski de fond éloigné	340.00 €
Ambulances privées	frais réels
Ambulances pompiers	frais réels
Hélicoptère SAF - mn vol	frais réels

Accord du conseil à l'unanimité.

ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE COMMUN URBANISME DE LA CCB

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi d'accès au logement et pour un urbanisme rénové (ALUR) prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'assistance technique et l'instruction des autorisations droit du sol (ADS) des communes de 10 000 habitants et plus ou lorsque l'établissement public de coopération intercommunale regroupe une population totale d'au moins 20 000 habitants. Néanmoins la loi maintient la possibilité, pour toutes les communes (ou leurs EPCI chargés de l'instruction ADS), de bénéficier d'une assistance juridique et technique ponctuelle des services déconcentrés de l'Etat.

Compte-tenu de ce seuil démographique, les Communes membres de la Communauté de Communes du Briançonnais sont concernées par cette évolution. Dans les Hautes-Alpes, la direction départementale des Territoires (DDT) a annoncé qu'elle cesserait d'instruire des dossiers ADS à compter du 1^{er} juillet 2015.

Dans ce contexte, il appartient aux communes de s'organiser pour assurer l'instruction de leur ADS. Soucieux de rationaliser le service public et de développer la solidarité sur le territoire communautaire, le conseil communautaire a décidé de créer un service commun intercommunal chargé de l'instruction ADS.

Monsieur Le Maire propose :

- ✓ d'accepter d'adhérer au service commun intercommunal chargé de l'instruction ADS
- ✓ d'accepter que les charges du service commun soient refacturées annuellement aux communes adhérentes au prorata de la population DGF
- ✓ de signer la convention déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun instructeur des autorisations droit du sol.

Accord du conseil à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

INFO : Dossier ALTERESPACES : L'étude de faisabilité pour un projet d'aménagement du site de la Gravière a été réalisée par Alterespaces. Cette étude propose une mission relative à la conception réalisation d'une boucle ludosportive sur le site d'Arsine.

Cette étude est une base de travail pour la commission « activités loisirs » et peut être une aide à la création d'activités pour le futur groupe scolaire.

Cette étude est consultable en mairie.

INFO : GROUPE SCOLAIRE : Le projet du futur groupe scolaire avance. Le SIVOM vient de signer une convention de partenariat avec le CAUE des Hautes-Alpes pour une assistance technique et de conseil.

Une réunion est prévue le 05 février 2015 avec le CAUE pour préparer le dossier administratif et technique.

A suivre.

PROJET GARAGE EN AMONT ET AVAL DU VILLAGE : Une demande a été faite auprès de plusieurs architectes pour proposer un projet de futurs garages.

Trois lieux sont à l'étude :

1. Sous le cimetière, le long du mur.
2. A côté du garage rattrack
3. Entre Le HLM et la maison de Mr et Mme GIROUD.

Ces garages seront en vente en l'état futur d'achèvement.

Les personnes intéressées devront faire une demande écrite à la mairie.

Monsieur Le Maire informe que sur le bas des Cours, une possibilité de parking est à l'étude. Après information auprès de la DDT, il est possible à la mairie d'aménager un parking de moins de 10 places. A suivre

Intervention de Frédérique ALLIRAND qui demande s'il est possible que les futurs garages soient aussi proposés à la location afin de faciliter l'accès à tous.

A suivre.

INFO : Containers DSE : Notre territoire est placé en priorité pour 2015 pour bénéficier des DSE. Il faut que la commune étudie avec la CCB les emplacements.

A suivre.

FRONT DE NEIGE :

Monsieur Le Maire rappelle les difficultés rencontrées en ce début de saison concernant le front de neige.

Les socio pros et Faranchins se plaignent du manque d'investissement notamment de l'ESF qui refuse de venir donner des cours sur le site de Villar d'Arène au motif de perte financière.

Monsieur Le Maire demande à chacun de réfléchir à une orientation idéale du front de neige mais avec une volonté et efforts de tous.

Il propose pour cette saison, dans l'urgence, un effort de chacun pour compenser une éventuelle perte si un moniteur intervenait sur Villar d'Arène.

Mutualiser le coût : 1/3 commune, 1/3 ESF, 1/3 Enseignes.

Les conseillers municipaux sont convaincus qu'il est nécessaire de trouver une solution pour la période des vacances de Février et sont favorables à la mutualisation du coût d'un moniteur ESF.

Charley SCEMAMA exprime son opposition à ce que la commune intervienne pour financer un professionnel indépendant et réserve ses raisons à l'occasion de la première réunion de travail du conseil concernant le devenir du front de neige.

Des réunions de travail sont prévues afin de trouver le moyen de faire « vivre » notre front de neige, d'en faire un lieu unique dans le canton, de le rendre attractif pour nos habitants et pour les vacanciers.

Des réunions publiques seront programmées pour prendre en compte les idées de chacun.

A suivre.

Jean-Pierre JACQUIER intervient pour signaler qu'il y a toujours des vêtements, des lits, matelas... dans le bâtiment Air France. Il demande que ces affaires soient données sur Briançon à diverses associations. **Une demande sera faite à la CCB pour venir chercher les différents objets afin de les donner à la ressourcerie ou autres organismes.**

Une info sera aussi faite auprès du SDIS pour les matelas et lits afin de voir s'ils veulent les récupérer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 45

Le maire,

le secrétaire de séance